

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 26 avril 2017

Projet de loi

approuvant les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2016;
vu le rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2016 de la Fondation des parkings du 6 mars 2017;
vu la décision du Conseil de Fondation du 13 mars 2017,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau de variation des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'exercice 2016.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers 2016 » et
- le « rapport de l'organe de révision du 6 mars 2017 ».

Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) pour l'exercice 2016 ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

A la demande du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, les méthodes de comptabilisation des subventions non monétaires (IPSAS 23) et du découvert du fonds de prévoyance (IPSAS 25) ont été modifiées. La Fondation applique désormais les mêmes dérogations aux normes IPSAS que l'Etat de Genève, conformément au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF, rs/GE D 1 05.15). Les comptes 2015 présentés en comparaison des comptes 2016 ont été retraités en conséquence.

S'agissant plus précisément du découvert du fonds de prévoyance, la Fondation a dissous la provision de 17,4 millions de francs constituée dans ce but, ce qui a pour effet d'augmenter d'autant ses fonds propres à fin 2015.

Les états financiers de la Fondation présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan s'élève à 189 304 180 F à fin 2016, en baisse de 3,3% par rapport à 2015.

L'actif du bilan de la Fondation se caractérise par une forte immobilisation découlant de son type d'activité. Les immobilisations représentent ainsi le 88,6% de l'actif (85,7% en 2015). Les immobilisations corporelles représentent le 76,9% des actifs immobilisés (76,8% en 2015).

Sur le plan du passif du bilan, la dette de la Fondation¹ a diminué de 56,8% entre 2015 et 2016 (- 24,4% entre 2014 et 2015) et représente 8,3% du bilan (18,6% en 2015). Cette diminution de l'endettement découle de remboursements d'emprunts à hauteur de 20 300 000 F.

Les engagements de long terme de la Fondation, qui comprennent, outre la dette, les provisions et autres passifs, se situent à fin 2016 à 10 550 050 F (- 38,3% par rapport à 2015).

b) Liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, soit les fonds disponibles sur les comptes bancaires et postaux, s'élèvent à fin 2016 à 19 169 718 F, soit en diminution de 27,9% par rapport à 2015.

Le flux de trésorerie généré en 2016 par les activités opérationnelles de la Fondation (ou cash-flow d'exploitation) n'a pas permis de couvrir intégralement les activités d'investissements et de financement, notamment les remboursements d'emprunts (20,3 millions de francs).

c) Fonds propres

Le total des fonds propres de la Fondation au 31 décembre 2016 est de 159 175 120 F, en amélioration de 8,7% par rapport à 2015 retraité de la dissolution de provision relative aux engagements de prévoyance (IPSAS 25). Il est composé du capital de dotation amené par l'Etat de Genève (100 000 F), du fonds de réserve générale (2 millions de francs), des fonds statutaires (144 millions de francs), du résultat annuel ainsi que de la part du bénéfice réalisé sur l'activité du service du stationnement qui revient à la Fondation (25%), en application du contrat de prestation 2014-2016 portant sur le contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève (ratifié par la loi 11243 du 23 janvier 2014).

Les fonds propres représentent 84,1% du total du passif (74,8% en 2015) et couvrent le 94,9% des actifs immobilisés (87,3% en 2015).

d) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se monte à 11 396 366 F et est en hausse de + 6,1% par rapport à l'exercice précédent. L'exercice 2016 se caractérise par une légère contraction des charges (- 0,7%) et une progression des produits (+ 1,0%), ce qui se traduit par une amélioration de la marge d'exploitation entre

¹ Soit la somme des emprunts bancaires et dettes.

2015 et 2016 de 655 007 F, soit un taux de marge qui passe de 24,5% en 2015 à 25,7% en 2016.

e) Résultat financier

Le résultat financier net 2016 est à l'équilibre en raison de la baisse des intérêts sur emprunts (- 32,7%) découlant de la politique de désendettement menée par la Fondation depuis 2012 (diminution de - 77,9% de la dette).

f) Résultat net

Le résultat de l'exercice 2016 présente un bénéfice net de 12 730 346 F, en baisse de - 6,3% par rapport à l'exercice précédent (2015 : 13 584 388 F).

En application de l'article 18 du contrat de prestations 2014-2016 relatif au contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève arrivé à échéance fin 2016, la Fondation a restitué à l'Etat, pour lui le département de la sécurité et de l'économie (DSE), un montant de 1 282 171 F correspondant à 75% du bénéfice réalisé sur cette activité.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 6 mars 2017 comprenant les états financiers consolidés 2016 de la Fondation des parkings



Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Au Conseil de Fondation de la

Fondation des Parkings

Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés 2016

(période du 1.1. au 31.12.2016)

le 6 mars 2017
12686/21510058/15-1-3



Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de Fondation de la Fondation des Parkings, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

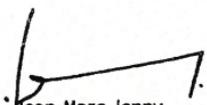
Genève, le 6 mars 2017

BDO SA



Matthias Paffrath

Expert-réviseur agréé



Jean-Marc Jenny
Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE | 3 |
| BILAN CONSOLIDE | 4 |
| VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES | 5 |
| FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES | 6 |
| NOTES AUX ETATS FINANCIERS | 7 |
| 1. Informations générales | 7 |
| 1.1 Présentation | 7 |
| 1.2 Organisation de la Fondation des Parkings | 7 |
| 1.3 Statut fiscal | 8 |
| 2. Base de préparation des états financiers | 8 |
| 2.1 Consolidation (IPSAS 6) | 8 |
| 2.2 Utilisation d'estimations | 8 |
| 2.3 Changement de pratiques comptables | 8 |
| 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat | 9 |
| 3.1 Ajustements relatifs aux engagements en faveur du personnel (IPSAS 25) | 9 |
| 3.2 Ajustements relatifs aux subventions non monétaires (IPSAS 23) | 9 |
| 4. Principes comptables | 10 |
| 4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4) | 10 |
| 4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 7) | 10 |
| 4.3 Liquidités et équivalents de liquidités (IPSAS 2) | 10 |
| 4.4 Autres actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30) | 10 |
| 4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17) | 12 |
| 4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31) | 12 |
| 4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 26) | 13 |
| 4.8 Dettes financières et autres passifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30) | 13 |
| 4.9 Provisions et passifs éventuels (IPSAS 19) | 14 |
| 4.10 Avantages au personnel (IPSAS 25) | 14 |
| 4.11 Autres passifs à long terme | 15 |
| 4.12 Contrats de location (IPSAS 13) | 15 |
| 4.13 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9) | 15 |
| 4.14 Subventions (IPSAS 23) | 16 |
| 4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur | 16 |
| 5. Informations sectorielles (IPSAS 18) | 16 |
| 6. Subventions non monétaires | 16 |
| 7. Frais de personnel | 18 |
| 8. Produits financiers | 18 |
| 9. Charges financières | 18 |

Fondation des Parkings

| | | |
|------|--|-----------|
| 10. | Comparaison budgétaire (IPSAS 24) | 19 |
| 11. | Liquidités et équivalents de liquidités | 20 |
| 12. | Débiteurs | 20 |
| 13. | Immobilisations corporelles | 21 |
| 14. | Immobilisations incorporelles | 22 |
| 15. | Subventions d'investissement | 23 |
| 16. | Prêt et garanties à long terme | 23 |
| 17. | Participations dans des entreprises associées | 24 |
| 18. | Fournisseurs et autres créanciers | 24 |
| 19. | Revenus reçus d'avance | 25 |
| 20. | Emprunts et dettes | 25 |
| 21. | Provisions et passifs éventuels | 25 |
| 22. | Engagements de prévoyance | 26 |
| 22.1 | Données de base des assurés de la Fondation | 26 |
| 22.2 | Base technique CPEG | 27 |
| 22.3 | Solvabilité globale de la CPEG | 27 |
| 22.4 | Estimation de l'application de la norme IPSAS 25 pour la Fondation | 27 |
| 23. | Autres passifs à long terme | 27 |
| 24. | Fonds propres | 28 |
| 24.1 | Capital | 28 |
| 24.2 | Fonds de réserve générale | 28 |
| 24.3 | Fonds statutaires | 28 |
| 25. | Informations sur les parties liées (IPSAS 20) | 28 |
| 25.1 | Transactions avec les parties liées | 28 |
| 25.2 | Principaux dirigeants | 29 |
| 26. | Cautionnement de l'Etat | 29 |
| 27. | Valeurs d'assurance incendie | 29 |
| 28. | Actifs gagés pour garantir des engagements | 29 |
| 29. | Événements postérieurs à la date de clôture | 29 |
| 30. | Gestion des risques financiers | 29 |
| 30.1 | Risque de crédit | 30 |
| 30.2 | Risque de liquidité | 30 |
| 30.3 | Risque de taux d'intérêts | 30 |
| 30.4 | Risque de change | 30 |
| 31. | Système de contrôle interne – Evaluation des risques | 30 |

Fondation des Parkings

Compte de résultat consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Montants en CHF | Notes | Budget 2016* | Réalisé 2016 | Réalisé 2015* |
|---|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produits | | | | |
| Produits des abonnements | 4.12&4.13 | 11'764'196 | 12'019'659 | 11'880'789 |
| Produits du parcage horaire | 4.13 | 3'516'000 | 3'992'431 | 3'750'899 |
| Produits des macarons | 4.13 | 8'790'000 | 9'789'510 | 9'082'350 |
| Subventions non monétaires | 6 | 3'000 | 3'000 | 3'000 |
| Produits différés de subventions d'investissement | 15 | 94'556 | 94'556 | 94'556 |
| Redevances de gestion des parkings | 4.13 | 1'172'027 | 1'219'230 | 1'379'028 |
| <i>Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, etc.)</i> | | <i>554'551</i> | <i>588'327</i> | <i>739'259</i> |
| <i>Redevance gestion parkings d'Etat</i> | | <i>617'476</i> | <i>630'903</i> | <i>639'769</i> |
| Redevances de surveillance des parkings | 4.13 | 3'826'509 | 3'498'652 | 3'645'381 |
| Indemnité pour le contrôle du stationnement | 23 | 9'772'935 | 9'772'934 | 9'871'651 |
| Autres produits d'exploitation | | 3'915'388 | 3'905'416 | 4'158'599 |
| <i>Produits des locations dépôts / surfaces</i> | 4.12 | <i>752'365</i> | <i>748'069</i> | <i>757'655</i> |
| <i>Redevances tiers / Publicité</i> | 4.13 | <i>2'225'694</i> | <i>2'218'546</i> | <i>2'218'856</i> |
| <i>Recettes de la voie publique</i> | 4.13 | <i>647'180</i> | <i>483'707</i> | <i>730'366</i> |
| <i>Vente Energie "Solaire"</i> | | <i>95'000</i> | <i>87'195</i> | <i>91'204</i> |
| <i>Honoraires et produits divers</i> | | <i>171'649</i> | <i>320'439</i> | <i>316'978</i> |
| <i>Divers</i> | | <i>23'500</i> | <i>47'460</i> | <i>43'539</i> |
| Total des produits | | 42'854'611 | 44'295'388 | 43'866'254 |
| Charges | | | | |
| Frais de personnel | 4.10 | 19'069'698 | 17'155'935 | 17'567'292 |
| <i>Frais de personnel</i> | 7 | <i>18'853'498</i> | <i>16'990'664</i> | <i>17'418'590</i> |
| <i>Frais de Conseil</i> | | <i>216'200</i> | <i>165'271</i> | <i>148'702</i> |
| Frais d'exploitation | | 5'514'421 | 5'104'872 | 4'921'215 |
| <i>Frais d'exploitation</i> | | <i>5'194'421</i> | <i>4'943'537</i> | <i>4'913'132</i> |
| <i>Etudes</i> | | <i>285'000</i> | <i>138'998</i> | <i>5'707</i> |
| <i>Info-Parking</i> | | <i>5'000</i> | <i>4'158</i> | <i>541</i> |
| <i>Publicité P+R</i> | | <i>30'000</i> | <i>18'180</i> | <i>1'835</i> |
| Frais d'entretien | | 862'596 | 856'828 | 831'230 |
| Frais d'administration | | 3'234'250 | 3'073'926 | 3'160'752 |
| <i>Frais généraux</i> | | <i>2'170'930</i> | <i>2'278'583</i> | <i>2'235'321</i> |
| <i>Administration générale</i> | | <i>952'321</i> | <i>679'768</i> | <i>824'957</i> |
| <i>Locaux administratifs</i> | | <i>111'000</i> | <i>115'575</i> | <i>100'474</i> |
| Amortissements | | 7'175'836 | 6'707'461 | 6'644'405 |
| <i>Amortissements immobilisations d'administration</i> | | <i>555'135</i> | <i>396'266</i> | <i>378'752</i> |
| <i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i> | | <i>6'620'702</i> | <i>6'311'195</i> | <i>6'265'653</i> |
| Total des charges | | 35'856'802 | 32'899'022 | 33'124'895 |
| Résultat opérationnel | | 6'997'809 | 11'396'366 | 10'741'359 |
| Produits financiers | 8 | 551'906 | 899'907 | 2'946'093 |
| Charges financières | 9 | -1'108'416 | -891'820 | -1'323'643 |
| Résultat avant sociétés associées | | 6'441'299 | 11'404'453 | 12'363'808 |
| Part dans le résultat net des sociétés associées | 17 | 1'013'886 | 1'325'893 | 1'220'580 |
| Résultat de l'exercice | | 7'455'185 | 12'730'346 | 13'584'388 |

*La période a été retraitée, cf. note 2.3.

Fondation des Parkings

Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Montants en CHF | Notes | Réalisé 2016 | Réalisé 2015* |
|--|-----------|--------------------|--------------------|
| Actif | | | |
| Actif courant | | | |
| Liquidités et équivalents de liquidités | 4.3 & 11 | 19'169'718 | 26'590'232 |
| Débiteurs | 4.4 & 12 | 727'323 | 336'262 |
| Autres créances à court terme | 4.4 | 413'658 | 457'801 |
| Actifs transitoires | 4.4 | 1'223'962 | 520'097 |
| Total de l'actif courant | | 21'534'661 | 27'904'392 |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations corporelles | 4.5 & 13 | 128'970'384 | 128'898'197 |
| Immobilisations incorporelles | 4.6 & 14 | 1'515'886 | 1'513'150 |
| Subventions d'investissement corporelles | 4.14 & 15 | -2'487'189 | -2'581'745 |
| Prêt et garanties à long terme | 16 | 24'033'168 | 24'422'451 |
| Participations dans des entreprises associées | 4.2 & 17 | 15'737'270 | 15'589'057 |
| Total de l'actif immobilisé | | 167'769'519 | 167'841'109 |
| Total de l'actif | | 189'304'180 | 195'745'501 |
| Passif | | | |
| Fonds étrangers | | | |
| Engagements à court terme | | | |
| Fournisseurs et autres créanciers | 18 | 4'367'016 | 3'245'846 |
| Revenus reçus d'avance | 19 | 7'509'942 | 7'536'821 |
| Part à court terme des emprunts à long terme | 4.8 & 20 | 5'300'000 | 20'300'000 |
| Garanties et consignes | | 531'304 | 515'354 |
| Passifs transitoires | | 1'870'749 | 591'563 |
| Total des engagements à court terme | | 19'579'011 | 32'189'584 |
| Engagements à long terme | | | |
| Emprunts bancaires à long terme | 4.8 & 20 | 5'200'000 | 10'500'000 |
| Dettes à long terme | 4.8 & 20 | 5'250'050 | 5'617'096 |
| Provisions | 4.9 & 21 | 100'000 | 100'000 |
| Engagements en faveur du personnel | 22 | 0 | 0 |
| Autres passifs à long terme | 4.11 & 23 | 0 | 894'047 |
| Total des engagements à long terme | | 10'550'050 | 17'111'143 |
| Total des fonds étrangers | | 30'129'061 | 49'300'727 |
| Fonds propres | | | |
| | 24 | | |
| Capital | | 100'000 | 100'000 |
| Fonds réserve générale | | 2'000'000 | 2'000'000 |
| Fonds statutaires | | 144'046'758 | 130'554'665 |
| Part de l'indemnité du SDS non dépensée | | 298'016 | 205'720 |
| Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres | | 0 | 0 |
| Résultat de l'exercice | | 12'730'346 | 13'584'388 |
| Total des fonds propres | | 159'175'120 | 146'444'774 |
| Total du passif | | 189'304'180 | 195'745'501 |

*La période a été retraitée, cf. note 2.3.

Fondation des Parkings

Variation des fonds propres consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Année 2016 | Fonds propres de l'entité | | | | | | Total |
|--|---------------------------|------------------------|-------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------|---------|
| | Capital | Fonds réserve générale | Fonds statutaires | Impact introduction IPSAS | Part indemnités non dépensée | Résultat de l'exercice | |
| En milliers de CHF | | | | | | | |
| Soldes au 1er janvier | 100 | 2'000 | 144'047 | 0 | 298 | 0 | 146'445 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 12'730 | 12'730 |
| Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat | 100 | 2'000 | 144'047 | 0 | 298 | 12'730 | 159'175 |
| Attribution aux fonds statutaires | | | 12'601 | | | -12'601 | 0 |
| Part de l'indemnité du SDS acquise (note 24.3) | | | 427 | | -298 | -129 | 0 |
| Soldes au 31 décembre après attribution du résultat | 100 | 2'000 | 157'075 | 0 | 0 | 0 | 159'175 |

| Année 2015* | Fonds propres de l'entité | | | | | | Total |
|--|---------------------------|------------------------|-------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------|---------|
| | Capital | Fonds réserve générale | Fonds statutaires | Impact introduction IPSAS | Part indemnités non dépensée | Résultat de l'exercice | |
| En milliers de CHF | | | | | | | |
| Soldes au 1er janvier* | 100 | 2'000 | 130'555 | 0 | 206 | 0 | 132'860 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 13'584 | 13'584 |
| Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat | 100 | 2'000 | 130'555 | 0 | 206 | 13'584 | 146'445 |
| Attribution aux fonds statutaires | | | 13'492 | | | -13'492 | 0 |
| Part de l'indemnité du SDS non dépensée (note 24.3) | | | | | 92 | -92 | 0 |
| Soldes au 31 décembre après attribution du résultat | 100 | 2'000 | 144'047 | 0 | 298 | 0 | 146'445 |

*La période a été retraitée, cf. note 2.3.

Fondation des Parkings

Flux de trésorerie consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| | Réalisé 2016 | Réalisé 2015* |
|--|-----------------|------------------|
| Résultat de l'exercice | 12'730 | 13'584 |
| Amortissements comptables | 6'707 | 6'644 |
| Charges et produits non monétaires | -243 | -36 |
| Diminution / Augmentation de l'actif courant | -1'051 | 1'462 |
| Diminution / Augmentation du passif courant | 2'389 | 212 |
| Variation des autres passifs à long terme (SDS) | -894 | 277 |
| Revalorisation des dettes à long terme | -351 | -2'393 |
| Flux liés aux activités opérationnelles | 19'288 | 19'750 |
| Parkings Publics | | |
| Parking Saint-Antoine | -99 | -270 |
| Parking des Alpes | -55 | -95 |
| Parkings Habitants | | |
| Prieuré | 0 | -12 |
| Vieux-Moulin | -37 | 0 |
| Tilleuls | -113 | 0 |
| Parkings P+R | | |
| P+R Moillesulaz | -65 | -26 |
| P+R Etoile | -51 | -45 |
| P+R Sous-Moulin | -33 | -220 |
| P+R Sécheron | 96 | -249 |
| P+R Genève-Plage | -293 | -136 |
| P+R Bernex | 0 | 0 |
| P+R Versoix | 0 | -1'325 |
| P+R autres | -21 | -21 |
| Bureaux et commerces du parking de l'Etoile | | |
| Bureaux administratifs - Matériel informatique | -57 | -307 |
| P+R études et chantiers | | |
| P+R Bachet | -13 | 0 |
| Gazomètres | -3'146 | -2'278 |
| Autres P+R | -61 | -356 |
| Autres immobilisations | | |
| Centre de contrôle | -221 | -128 |
| Tri-monnaie, Voie publique et horodateurs | -1'380 | -1'212 |
| Service du Contrôle du Stationnement | -210 | -243 |
| Informatique de gestion et matériel informatique | -249 | -127 |
| Variation des garanties divers chantiers en cours | -777 | -167 |
| Placements à CT et autres actifs à LT | | |
| Variation du prêt et des garanties à long terme | 389 | 389 |
| Flux liés aux activités d'investissement | -6'393 | -6'825 |
| Remboursement d'emprunts | -20'300 | -9'300 |
| Variation des dettes à long terme | -16 | -64 |
| Flux liés aux activités de financement | -20'316 | -9'364 |
| Variation des flux de trésorerie | -7'421 | 3'561 |
| Liquidités au 1er janvier | 26'590 | 23'029 |
| Liquidités au 31 décembre | 19'170 | 26'590 |
| Variation des flux de trésorerie | -7'421 | 3'561 |

*La période a été retraitée, cf. note 2.3.

Fondation des Parkings

Notes aux états financiers

pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 PRESENTATION

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2016 était de 167 personnes, réparti comme ceci :

| Secteur | 2016 | 2015 |
|--|------------|------------|
| Direction générale et direction | 5 | 5 |
| Département financier et administratif (*) | 22 | 21 |
| Département travaux et planification | 3 | 3 |
| Département de l'exploitation (*) | 36 | 36 |
| Département du service du stationnement (**) | 92 | 95 |
| Service informatique | 3 | 3 |
| Service des ressources humaines | 2 | 2 |
| Projets | 1 | 1 |
| Communication | 1 | 1 |
| Juriste | 1 | 1 |
| | 166 | 168 |

(*) Il y a 4 apprentis en 2015.

(**) Il y a un apprenti de plus en 2016.

Fondation des Parkings

1.3 STATUT FISCAL

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux Directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 CONSOLIDATION (IPSAS 6)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking de la Place de Cornavin SA et Parking Plainè de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 45.36 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

 voir aussi Note 4.7

2.3 CHANGEMENT DE PRATIQUES COMPTABLES

Le traitement des engagements postérieurs à l'emploi en faveur du personnel (IPSAS 25) ainsi que celui des subventions non monétaires (IPSAS 23) ont été changés en 2016. Les valeurs de l'année 2015 ont été retraitées en conséquence, cf. note 3.

Fondation des Parkings

3. APPLICATIONS DES DEROGATIONS EDICTEES PAR LE CONSEIL D'ETAT

De 2013 à 2015, les états financiers de la Fondation ont été établis et publiés en appliquant le référentiel intégral des normes IPSAS, en renonçant aux dérogations autorisées par le Conseil d'Etat. Une capacité financière suffisante et la volonté de suivre l'approche prudentielle complète IPSAS ont motivé cette décision. Or, en faisant ce choix la Fondation s'est éloignée des principes appliqués par ses homologues cantonaux, et par l'Etat lors de la consolidation des comptes annuels. Aussi, afin de satisfaire la demande d'homogénéité, le Conseil de Fondation a décidé de changer les méthodes comptables concernées et d'appliquer les dérogations de l'article 7 du Règlement de l'établissement des états financiers pour l'exercice 2016. En conformité avec les dispositions de la norme IPSAS 3, les valeurs relatives à l'année 2015 ont été ajustées.

3.1 AJUSTEMENTS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL (IPSAS 25)

Ajustements au 1.1.2015

| Bilan | 31.12.2014 | Ajustements | 01.01.2015 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Engagements à long terme | | | |
| Engagements en faveur du personnel | 17'545'289 | -17'545'289 | - |
| Fonds propres | | | |
| Fonds statutaires après attribution du résultat | 131'371'428 | -816'763 | 130'554'665 |
| Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres | -18'362'052 | 18'362'052 | - |

Ajustements au 31.12.2015

| Bilan | 31.12.2015 | Ajustements | 31.12.2015 |
|--|------------|-------------|------------|
| Fonds propres | | | |
| Résultat de l'exercice | 13'489'776 | 94'612 | 13'584'388 |
| Compte de résultat | 31.12.2015 | Ajustements | 31.12.2015 |
| Frais de personnel | | | |
| <i>Frais de personnel avec le complément des engagements de prévoyance</i> | 17'513'202 | -94'612 | 17'418'590 |

3.2 AJUSTEMENTS RELATIFS AUX SUBVENTIONS NON MONETAIRES (IPSAS 23)

Ajustements au 31.12.2015

| Compte de résultat | 31.12.2015 | Ajustements | 31.12.2015 |
|----------------------------|------------|-------------|------------|
| Produits | | | |
| Subventions non monétaires | 571'437 | -568'437 | 3'000 |
| Charges | | | |
| Frais d'administration | | | |
| <i>Frais généraux</i> | 2'803'758 | -568'437 | 2'235'321 |
| Résultat de l'exercice | 13'584'388 | - | 13'584'388 |

Fondation des Parkings

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES (IPSAS 7)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

 voir aussi Note 17

4.3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidé, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

 voir aussi Note 11

4.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii)

Fondation des Parkings

placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

(ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

👉 voir aussi Note 16

Les créances clients ont une échéance entre 15 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

Fondation des Parkings

 voir aussi Note 12

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

| | Durée d'utilité |
|------------------------------------|-----------------|
| Parkings | |
| Terrains | illimitée |
| Gros œuvre | 50 - 100 ans |
| Second œuvre | 5 - 20 ans |
| Matériel technique | 5 - 20 ans |
| Horodateurs de la voie publique | 4 - 5 ans |
| Aménagements | 5 - 20 ans |
| Equipements informatiques | 3 - 5 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 3 - 10 ans |

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Le seuil d'activation retenu, unitaire ou cumulé, est de CHF 3'000.

 voir aussi Note 13

4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

Fondation des Parkings

| | Durée d'utilité |
|---|-----------------|
| Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent) | 20 - 100 ans |
| Logiciels informatiques | 3 - 5 ans |

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

 voir aussi Note 14

4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS (IPSAS 26)

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. Note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

En résumé, lors de chaque clôture et s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash Flow), puisqu'il s'agit d'actifs générant des avantages économiques futurs.

Au 31.12 2016 aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

 voir aussi Notes 13 et 14

4.8 DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs à court ou long termes, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Fondation des Parkings

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

 voir aussi Note 20

4.9 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit : des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ; des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

 voir aussi Note 21

4.10 AVANTAGES AU PERSONNEL (IPSAS 25)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. Cet établissement de droit public est issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) a défini un objectif de taux de couverture de 80% pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

Dès cet exercice, la Fondation ne provisionne plus le déficit entre les engagements de prévoyance professionnelle et la fondation de son personnel dans la CPEG selon l'approche prévue par la norme IPSAS 25, voir Note 3.1.

 voir aussi Note 22

Fondation des Parkings

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.11 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les autres passifs à long terme se composent des indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

 voir aussi Note 23

4.12 CONTRATS DE LOCATION (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis. La majorité des baux de location de places de parking a une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

4.13 RECONNAISSANCE DES REVENUS (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements ou aux macarons sont répartis sur la durée de validité du stationnement. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation, ils reviennent directement à l'Etat.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Fondation des Parkings

4.14 SUBVENTIONS (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construite ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Dès 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir les notes 2.3 et 3.2.

☞ voir aussi Notes 6 & 15

4.15 NORMES PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

L'IPSAS Board a publié la nouvelle norme 39 en juillet 2016 applicable le 1^{er} janvier 2018.

| Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) | | Date d'entrée en vigueur |
|---|--|------------------------------|
| IPSAS 33 | Première adoption des normes IPSAS régulation de Base | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 34 | Etats financiers individuels (remplace 6) | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 35 | Etats financiers consolidés (remplace 6) | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 36 | Participation dans des entreprises associées et coentreprises (remplace 7) | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 37 | Partenariats (remplace 8) | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 38 | Divulgaration des participations dans d'autres entités | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 39 | Prestations en faveur des employés (remplace 25) | 1 ^{er} janvier 2018 |

5. INFORMATIONS SECTORIELLES (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. SUBVENTIONS NON MONETAIRES

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation, pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes 3. Application des dérogations édictées par le Conseil d'Etat et 4.15 Subventions (IPSAS 23) du présent rapport. Seule la subvention non monétaire de CHF 3'000 liée à la rémunération du capital de dotation de la Fondation des Parkings par l'Etat est encore comptabilisée.

Fondation des Parkings

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont nouvellement valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

$$[\text{Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat} \times \text{taux moyen de la dette de l'Etat}] - \text{contrepartie monétaire} = \text{subvention non monétaire}$$

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

$$[\text{surface} \times \text{prix/m}^2 \times \text{taux de rendement}]$$

Subventions non monétaires par parking

| | Taux | Prix au m2 | Superficie | Coût construction | Droit de superficie | Droit d'utilisation de places de parc |
|---|------|------------|------------|-------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Canton de Genève | | | | | | |
| Les Mouilles | 2% | | | 4'000'000 | | 80'000 |
| Coudriers | 2% | 851 | 3'650 | | | 62'123 |
| Genève-Plage | 2% | 50 | 272 | | 272 | |
| Sécheron | 2% | 374 | 2'489 | | 18'606 | |
| Etoile | | | 2'828 | | - | |
| Gare de Meyrin | 2% | 77 | 1'700 | | | 2'629 |
| Voie-Centrale | | | 4'700 | | | - |
| Gazomètre | 2% | 2209 | 3'003 | | 132'659 | |
| | | | | | 151'537 | 144'752 |
| Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries | | | | | | |
| Sous-Moulin | 5% | 50 | 4'609 | | 11'523 | |
| Ville de Genève | | | | | | |
| Saint-Antoine | 5% | 50 | 3'829 | | 9'573 | |
| Tilleuls | 5% | 600 | 3'466 | | 103'980 | |
| Frontenex | 5% | 50 | 725 | | | 1'813 |
| | | | | | 113'553 | 1'813 |
| Onex | | | | | | |
| Vieux-Moulin | 5% | 50 | 4'901 | | 12'253 | |
| Autres | | | | | | |
| IKEA | 5% | 50 | 1'000 | | | 2'500 |
| Balexert | 5% | 50 | 7'500 | | | 18'750 |
| Total : | | | | | 288'864 | 167'814 |
| Total général : | | | | | | 456'679 |

Fondation des Parkings

7. FRAIS DE PERSONNEL

| En milliers de CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015 retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Salaires et autres éléments de salaires | 13'014 | 13'242 |
| Charges sociales | 3'323 | 3'301 |
| Complément engagement de prévoyance selon IPSAS 25 | 0 | 0 |
| Frais de formation | 146 | 194 |
| Plan de mobilité | 16 | 11 |
| Frais et achat uniformes | 189 | 261 |
| Autres frais (honoraires, déplacements, etc.) | 303 | 409 |
| TOTAL | 16'991 | 17'419 |

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

8. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

| En milliers de CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|---|------------|--------------|
| Intérêts sur prêt à long terme AIG | 549 | 554 |
| Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Prieuré) | 351 | 2'393 |
| TOTAL | 900 | 2'947 |

9. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat à la différence des autres charges, proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières calculées au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat. Voir aussi Note 20.

| En milliers de CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|---|-------------|---------------|
| Intérêts sur emprunts | -482 | -1'033 |
| Charges financières liées aux dettes à LT (parking Prieuré) | -91 | -110 |
| Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts | -10 | -14 |
| Frais bancaires et charges financières diverses | -306 | -167 |
| Pertes sur change | -3 | -1 |
| TOTAL | -892 | -1'325 |

Fondation des Parkings

10. COMPARAISON BUDGETAIRE (IPSAS 24)

L'analyse comparative de l'exercice achevé avec le budget, retraité, se décompose selon les agrégats suivants : les produits, les charges, le résultat financier et finalement la part du résultat des sociétés associées.

La Fondation poursuit son essor et dépasse ses objectifs de recettes pour presque toutes ses activités (3.4% de mieux au total ou 1.4 mios CHF).

Le stationnement horaire hors voirie génère des recettes de 13.6% supérieures aux attentes (CHF 0.5 mio. de mieux que le budget).

Cette année encore la vente des macarons professionnels multizones « bat son record » avec plus de 136 mille unités écoulées, soit 27.6% de mieux sur douze mois et près d'un million de francs de plus qu'au budget.

Seul bémol, les activités en voirie en Ville de Genève ne dégagent pas encore les produits escomptés. Si la part des règlements réalisés par l'intermédiaire des nouveaux outils de paiement (téléphones portables et cartes bancaires) atteint 22% après 18 mois, ce qui est réjouissant sachant que l'introduction des nouveaux horodateurs est progressive et s'achèvera en 2017, le total des encaissements se trouve en deçà des attentes. La Fondation ne perçoit pas les taxes de stationnement horodaté, par contre le calcul de ses honoraires de gestion est lié aux montants encaissés.

Les indemnités versées dans le cadre du contrat de prestations avec l'Etat pour le contrôle du stationnement (SDS) en Ville de Genève ont été réduites de 1% par rapport au budget 2015.

A la bonne tenue des recettes s'ajoute l'effet des charges nettement inférieures au budget (- 3 mios CHF). En premier, en raison des frais de personnel (-1.9 mios CHF). L'effectif de pointe au 31.12.2016 est de 12.15 EPT inférieur au budget car plusieurs postes n'ont pas été repourvus et, en outre, l'effectif du Service du Stationnement correspondant à celui du plan du contrat de prestations de 2013 est repris dans le budget sans actualisation. A mentionner également, l'effet exceptionnel des primes d'assurances LAAP et APGM dont les couvertures ont bénéficié d'une prolongation de contrat en 2016 à des conditions tarifaires très avantageuses alors qu'elles avaient été budgétées de manière prudente. Par ailleurs, un appel d'offres pour les assurances de personnes a eu lieu cette année. Le portefeuille de projets de la Fondation est conséquent et sa réalisation prend du temps. Ainsi, certains investissements, amortissements et coûts de mise en place sont différés. Le contexte, notamment météorologique, a joué favorablement sur les frais d'énergie et d'eau des parkings. Seuls les frais généraux d'exploitation font exception en dépassant le budget de 5%. Cela s'explique par le fait que le solde non dépensé des indemnités du SDS et restitué à 75%, soit 388'124.05 CHF, ne peut pas être mis au budget.

Les produits et charges financières contribuent eux aussi favorablement au résultat réalisé par rapport au budget (CHF 0.5 mio.). Au moment de l'établissement du budget 2016, l'idée d'une ponction d'une partie des ressources de la Fondation faisait son chemin au niveau politique. Par prudence, le niveau de trésorerie a été budgété plus bas et les charges de refinancement plus hautes. Cette idée a finalement été écartée par la Commission des finances du Grand Conseil. En renforçant ses fonds propres, la Fondation réduit sa charge financière pour les parkings actuels et futurs.

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées s'avère meilleur que prévu pour 0.3 mio. CHF).

Fondation des Parkings

11. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les fonds sur les comptes bancaires et postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la Caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à la valeur comptable.

| En milliers de CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Caisses | 149 | 244 |
| Compte auprès de l'Etat de Genève | 16'396 | 23'849 |
| Comptes de chèques postaux | 1'867 | 1'849 |
| Avoirs en C/C B.C.G.E. | 755 | 614 |
| Avoirs en C/C Banque Migros | 3 | 34 |
| TOTAL | 19'170 | 26'590 |

12. DEBITEURS

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Au terme de l'exercice 2016, la correction de valeur (provision pour débiteurs douteux) a été portée à CHF 50'000.-. Cela correspond à 130 débiteurs en procédure de contentieux, dont 4 cas dépassent les CHF 1'000.-, 1 cas dépasse les CHF 2'000.- et 1 atteint CHF 19'440.-.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

| En milliers de CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|--|------------|------------|
| Tiers | 290 | 90 |
| Entités publiques non consolidées par l'Etat | 49 | 49 |
| Entités publiques consolidées par l'Etat | 199 | 164 |
| Entreprises associées | 239 | 78 |
| Provision pour débiteurs douteux | -50 | -44 |
| TOTAL | 727 | 336 |

Fondation des Parkings

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers de CHF

| Année 2016 | PUBLICS | Parkings HABITANTS | P+R | Autres | Construction en cours | Total |
|--|----------------|-----------------------|----------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Valeur acquisition ou construction | | | | | | |
| Situation au 1er janvier | 45'002 | 34'316 | 118'652 | 19'603 | 3'688 | 221'261 |
| Investissement | 140 | 150 | 366 | 1'933 | 4'017 | 6'606 |
| Désinvestissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 45'142 | 34'466 | 119'018 | 21'536 | 7'705 | 227'867 |
| Amortissements | | | | | | |
| Situation au 1er janvier | -20'707 | -14'639 | -42'251 | -14'767 | 0 | -92'364 |
| Amortissements | -1'029 | -660 | -2'949 | -1'895 | 0 | -6'534 |
| Situation au 31 décembre | -21'736 | -15'299 | -45'201 | -16'662 | 0 | -98'898 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | | | | | | |
| | 23'406 | 19'167 | 73'818 | 4'874 | 7'705 | 128'970 |

| Année 2015 | PUBLICS | Parkings HABITANTS | P+R | Autres | Construction en cours | Total |
|--|----------------|-----------------------|----------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Valeur acquisition ou construction | | | | | | |
| Situation au 1er janvier | 44'683 | 33'704 | 117'790 | 17'718 | 1'609 | 215'504 |
| Investissement | 319 | 612 | 862 | 1'885 | 2'079 | 5'757 |
| Désinvestissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 45'002 | 34'316 | 118'652 | 19'603 | 3'688 | 221'261 |
| Amortissements | | | | | | |
| Situation au 1er janvier | -19'615 | -13'999 | -39'087 | -13'184 | 0 | -85'885 |
| Amortissements | -1'092 | -640 | -3'164 | -1'583 | 0 | -6'479 |
| Situation au 31 décembre | -20'707 | -14'639 | -42'251 | -14'767 | 0 | -92'364 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | | | | | | |
| | 24'295 | 19'677 | 76'401 | 4'836 | 3'688 | 128'898 |

Fondation des Parkings

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers de CHF

| Année 2016 | Logiciels | Droit d'usage | Total |
|--|---------------|------------------|---------------|
| Valeur acquisition ou développement | | | |
| Situation au 1er janvier | 1'349 | 1'325 | 2'674 |
| Achat | 177 | 0 | 177 |
| Vente | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 1'526 | 1'325 | 2'850 |
| Amortissements | | | |
| Situation au 1er janvier | -1'094 | -66 | -1'160 |
| Amortissements | -108 | -66 | -174 |
| Situation au 31 décembre | -1'202 | -132 | -1'334 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 324 | 1'192 | 1'516 |

| Année 2015 | Logiciels | Droit d'usage | Total |
|--|---------------|------------------|---------------|
| Valeur acquisition ou développement | | | |
| Situation au 1er janvier | 1'216 | 0 | 1'216 |
| Achat | 133 | 1'325 | 1'458 |
| Vente | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 1'349 | 1'325 | 2'674 |
| Amortissements | | | |
| Situation au 1er janvier | -994 | 0 | -994 |
| Amortissements | -100 | -66 | -166 |
| Situation au 31 décembre | -1'094 | -66 | -1'160 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 255 | 1'258 | 1'513 |

Fondation des Parkings

15. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

| En milliers de CHF | 2016 | 2015 |
|--|--------------|--------------|
| Parking P+R de Moillesulaz | 1'749 | 1'825 |
| Parking P+R de Sécheron | 832 | 851 |
| Total au 1er janvier | 2'582 | 2'676 |
| Nouvelle subvention durant l'exercice | 0 | 0 |
| Subvention soldée durant l'exercice | 0 | 0 |
| Produits différés de subventions d'investissements | -95 | -95 |
| Parking P+R de Moillesulaz | 1'673 | 1'749 |
| Parking P+R de Sécheron | 814 | 832 |
| Total au 31 décembre | 2'487 | 2'582 |

16. PRET ET GARANTIES A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) de CHF 25'693'232. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci de CHF 945'000 la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 369'291, le solde correspondant aux intérêts. Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 91'745.75 au 31.12.2016.

Fondation des Parkings

17. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

La Fondation détient 49% de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36% de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

| Montants en CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| Valeur des participations au 1er janvier | 15'589'057 | 15'647'797 |
| Part dans le résultat des sociétés associées | 1'328'518 | 1'219'682 |
| Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer | -1'177'680 | -1'279'320 |
| Part des dividendes non distribués | 531 | 898 |
| Correction de la valorisation des propres actions | -3'156 | - |
| Valeur des participations au 31 décembre | 15'737'270 | 15'589'057 |
| Variation : | 148'213 | -58'740 |
| Données financières résumées : | | |
| Actifs courants | 11'165'179 | 8'846'812 |
| Actifs non courants | 25'686'221 | 27'692'091 |
| Total des actifs | 36'851'400 | 36'539'003 |
| Passifs courants | 2'994'131 | 2'988'852 |
| Passifs non courants | 9'849 | 8'041 |
| Total des fonds étrangers | 3'003'980 | 2'996'893 |
| Total des fonds propres (avant affectation du résultat) | 33'851'899 | 33'542'111 |
| Part dans les fonds propres des sociétés associées | 15'737'270 | 15'589'057 |
| Total des produits des sociétés associées | 13'363'956 | 13'158'555 |
| Résultat net de l'exercice des sociétés associées | 2'815'575 | 2'596'000 |
| Part dans le résultat net des sociétés associées | 1'328'518 | 1'219'682 |
| Part des autres éléments du résultat des sociétés associées | -2'625 | 898 |
| Part dans le résultat global des sociétés associées | 1'325'893 | 1'220'580 |

18. FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

| En milliers de CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|--|--------------|--------------|
| Fournisseurs | 1'557 | 1'110 |
| Retenues de garanties pour travaux | 1'054 | 277 |
| Institutions sociales | -7 | 29 |
| Tiers | 241 | 124 |
| Entités publiques non consolidées par l'Etat | 1'066 | 1'093 |
| Entités publiques consolidées par l'Etat | 211 | 276 |
| Entreprises associées | 145 | 146 |
| Autres créanciers | 101 | 190 |
| TOTAL | 4'367 | 3'246 |

Fondation des Parkings

19. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les **revenus** reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits.

20. EMPRUNTS ET DETTES

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Les deux emprunts avec un remboursement annuel ont une part à court terme de 1.3 mios CHF. Les emprunts sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (Note 26), soit par des cédulas hypothécaires (Note 28). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru.

Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un ajustement comptable favorable de CHF 351'317.-. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé égale 1.7165%.

| En milliers de CHF | Taux d'intérêt effectif | Échéance | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|---|-------------------------|------------|---------------|---------------|
| Part à court terme des emprunts bancaires à long terme | | | | |
| Emprunt 1 Migros Genève-Plage - 10 ans | 3.00% | 04.02.2016 | | 4'000 |
| Emprunt 3 Migros Genève-Plage - 10 ans | 3.45% | 02.06.2016 | | 4'000 |
| Emprunt BCGe Alpes - 10 ans | 3.26% | 20.09.2016 | | 11'000 |
| Emprunt BCGe groupé - 4 ans | 0.94% | 31.12.2017 | 4'000 | |
| Remboursements annuels linéaires | | | | |
| Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans | 1.58% | 19.09.2021 | 800 | 800 |
| Emprunt BCGe groupé - 8 ans | 1.3725% | 31.12.2021 | 500 | 500 |
| | | | 5'300 | 20'300 |
| Emprunts bancaires à long terme | | | | |
| Remboursement à l'échéance | | | | |
| Emprunt BCGe groupé - 4 ans | 0.94% | 31.12.2017 | | 4'000 |
| Remboursements annuels linéaires | | | | |
| Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans | 1.58% | 19.09.2021 | 3'200 | 4'000 |
| Emprunt BCGe groupé - 8 ans | 1.3725% | 31.12.2021 | 2'000 | 2'500 |
| | | | 5'200 | 10'500 |
| Dettes à long terme (parking du Prieuré) | | | | |
| Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios) | 1.7165% | 01.10.2057 | 3'938 | 4'213 |
| Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio) | 1.7165% | 01.10.2057 | 1'313 | 1'404 |
| | | | 5'250 | 5'617 |
| TOTAL | | | 15'750 | 36'417 |

21. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.-- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Aucune variation de l'estimation n'a eu lieu en 2015 et 2016.

Fondation des Parkings

Au printemps 2015, un contrôle TVA couvrant les années 2010 à 2013 a été conduit par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC) auprès de la Fondation et des deux sociétés associées. Il apparaît que cette autorité n'accepte pas la méthode de valorisation des subventions non monétaires relatives aux droits distincts et réels et aux mises à disposition de terrains nécessaires à l'exploitation de parkings retenue par les trois sociétés lors des calculs de récupération de l'impôt préalable. Toutefois, au moment de la rédaction du rapport financier 2016, l'AFC n'a pas encore arrêté et communiqué à la Fondation un modèle de calcul définitif et cohérent. Fort de l'inconstance dont fait preuve l'AFC et des doutes sur son modèle, il n'est pas envisageable, cette année aussi, de chiffrer le montant d'une éventuelle obligation ni même d'apprécier le bien-fondé de celle-ci.

22. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur les l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit : « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25 ; ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 22 présente la situation financière de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 25 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et elle possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée pour la rubrique 22.4.

22.1 DONNEES DE BASE DES ASSURES DE LA FONDATION

| | |
|---|-------------------|
| Situations au : | 31.12.2016 |
| Nombre d'assurés : | |
| Actifs | 161 |
| Bénéficiaires de pensions | 22 |
| Total | 183 |
| Assurés actifs : | |
| Âge moyen | 44.24 |
| Années d'assurances moyennes | 11.02 |
| Somme des salaires assurés (en CHF) | 10'134'687 |
| Salaire assuré moyen (en CHF) | 62'948 |
| Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF) | 24'075'177 |
| Bénéficiaires de pensions : | |
| Âge moyen sans les enfants | 65.93 |
| Pensions totales versées (en CHF) | 453'991 |
| Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF) | 7'892'717 |

Fondation des Parkings

22.2 BASE TECHNIQUE CPEG

Tables actuarielles VZ 2010 avec taux d'évaluation de 2.5% (provision pour risques de pertes techniques et engagement) et un taux de 3% pour les tabelles techniques.

22.3 SOLVABILITE GLOBALE DE LA CPEG

| | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|--|------------|------------|
| Degré de couverture légal (art. 44 OPP2) | 57.3% | 59.8% |
| Degré de couverture des pensionnés | 105.8% | 105.9% |

22.4 ESTIMATION DE L'APPLICATION DE LA NORME IPSAS 25 POUR LA FONDATION

| | 31.12.2016* | 31.12.2015 |
|---|--------------------|--------------------|
| Valeur actuelle des engagements | -55'626'942 | -52'082'709 |
| Juste valeur de la fortune | 18'291'971 | 16'303'685 |
| Valeur actuelle des engagements non couverts | -37'334'971 | -35'789'024 |
| Taux d'escompte à la fin de l'année | 0.70% | 0.90% |
| Croissance moyenne des salaires | 1.00% | 2.00% |

* : montants fournis par le Service des Etats Financiers du Département des Finances

23. AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les indemnités du Service du stationnement à restituer à l'Etat (art. 17 LIAF) sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation à l'Etat. Au terme du cycle de trois ans de ce contrat, la part restituable des indemnités passe dans les passifs transitoires en vue de son paiement.

| | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|---|--------------|------------|
| En milliers de CHF | | |
| Indemnités SDS non dépensées | | |
| Excédent ou déficit 2014 | 617 | 617 |
| Excédent ou déficit 2015 | 277 | 277 |
| Excédent ou déficit 2016 | 388 | |
| Total cumulé à restituer à l'Etat après 2016 | 1'282 | 894 |
| Transfert dans les passifs transitoires | -1'282 | |
| TOTAL | 0 | 894 |

Fondation des Parkings

24. FONDS PROPRES

24.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000 de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.

24.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

24.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

La part des indemnités du Service du stationnement revenant à la Fondation est acquise uniquement au terme du contrat de prestations.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 3 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p.ex. les Transports Publics Genevois) ;
- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A.).

25.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2015. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Fondation des Parkings

25.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

| En milliers de CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Conseil de Fondation | | |
| Nombre de personnes | 16 | 16 |
| Rémunération | 209 | 204 |
| Direction | | |
| Nombre de personnes | 5 | 5 |
| Charges de personnel | 1'254 | 1'260 |

26. CAUTIONNEMENT DE L'ETAT

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^{ème}%, appliquée dès la mise en place des emprunts, soit CHF 8'000'000,- au 1^{er} janvier 2016, respectivement nulle au 1^{er} janvier 2017.

27. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

La somme des valeurs d'assurance incendie des bâtiments par événement est de CHF 246'479'709 au 21.12.2016 (CHF 245'939'097 en 2015).

28. ACTIFS GAGES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

Le nominal des cédulas hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000,-. Par ailleurs, il existe des cédulas hypothécaires libres de CHF 14'750'000,- relatives à divers parkings, déposées dans le coffre de la Fondation.

29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

30. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

Fondation des Parkings

30.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition de l'Etat dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

30.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

30.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- les dettes de parking du Prieuré ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

30.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF étant très limitées.

31. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE – EVALUATION DES RISQUES

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne exprimés dans le document fondateur « Politique du système de contrôle interne SCI » qui couvre l'ensemble de ses risques. Cette politique a pour but de décrire l'organisation et les activités, d'identifier les acteurs et de définir les rôles et les responsabilités au sein de la Fondation pour s'assurer d'une gestion appropriée du contrôle interne.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, conduit des groupes de travail avec les propriétaires des risques pour la définition et l'évaluation de l'inventaire des risques ;
- validation de l'inventaire des risques en séance plénière des propriétaires des risques ;
- suivi des actions de réduction des risques ;
- validation des risques par le Comité d'audit ;
- validation des risques par le Conseil de Fondation ;
- restitution des risques majeurs au service du contrôle interne de l'Etat de Genève